

Annexe 3 – Épreuve de contrôle du BTS – Culture audiovisuelle et artistique (BTS métiers de l’audiovisuel)

Grille nationale d’évaluation

Numéro du candidat :

Nom et prénom du candidat :

Académie :

Date de l’épreuve :

Compétences	Critères d’évaluation	Attendus	Niveau atteint			
			TI	I	S	TS
Communiquer	Le candidat adopte une posture et une langue adéquates ; il formule sa pensée avec une intonation et une fluidité adaptées. Il mobilise un vocabulaire précis et pertinent.	Expression et posture adaptées au contexte d’énonciation ; correction de la langue et de la syntaxe orale ; justesse du vocabulaire utilisé.				
	Le candidat dialogue avec les examinateurs : il se saisit des propositions pour compléter et prolonger son exposé initial, ou le moduler.	Adéquation des réponses aux questions posées ; interaction dynamique dans le cadre de l’entretien.				
Contextualiser	Le candidat rend compte de la nature spécifique des supports proposés, dans leur environnement de production. Il envisage leurs rapports et divergences.	Présentation des supports et de leurs caractéristiques propres (matérielles, expressives et artistiques).				
	Le candidat éclaire les contextes historiques, artistiques et économiques des documents.	Situation des œuvres ou extraits d’œuvres dans leur contexte créatif respectif.				
Analyser	Le candidat confronte précisément les documents pour en proposer une analyse dans le cadre du thème inscrit au programme limitatif.	Présentation des axes saillants de comparaison des documents (thématiques et esthétiques) ; analyse des éléments de sens (discours, public, registre, visée, dispositif, procédés) dans le cadre du thème inscrit au programme limitatif.				
	Le candidat répond à la question posée de manière problématisée et personnelle.	Appropriation des documents et de la question posée au service d’une réflexion adaptée.				
Réinvestir	Le candidat s’appuie sur sa culture générale et sa connaissance du thème inscrit au programme limitatif ; il renvoie à des aspects pertinents du travail de l’année.	Mobilisation d’un champ culturel large et du travail de l’année pour nourrir et étayer la réflexion.				
	Le candidat prend en compte son expérience et sa pratique de	Sollicitation d’une expérience pratique et de repères professionnels.				

	technicien des métiers de l'audiovisuel.					
Barème indicatif			0 - 6	7 - 9	10 - 14	15-20

Note : / 20

Nom et signature de l'examineur :

Consignes pour l'évaluation

On évalue selon le degré de maîtrise : une prestation qui n'obtiendrait que des T1 aurait de 0 à 6 points, des I entre 6 et 9, des S entre 10 et 14*, des TS entre 15 et 20*. Ces indications sont à moduler compte tenu de la synthèse des performances.

*On valorise :

- la mise en perspective théorique de références en lien avec les documents et le thème inscrit au programme limitatif ;
- la capacité d'affirmer un point de vue singulier et argumenté dans le cadre de la question posée ;
- l'approfondissement de l'analyse au fil de la prestation et de l'entretien ;
- l'analyse réflexive sur le travail mené en classe et l'expérience pratique.